

# PROGRAMME DE BORNE DE RECHARGE À DOMICILE

Vous avez fait l'achat ou la location d'un véhicule entièrement électrique ou d'un véhicule électrique hybride rechargeable?

Le programme de borne de recharge à domicile vous offre un soutien financier pour acheter et installer une borne de recharge de 240 volts à votre domicile.

## AIDE ACCORDÉE

- 50% des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 1000\$

## DÉPENSES ADMISSIBLES

- Les frais d'acquisition d'une borne de recharge;
- Les coûts de main-d'oeuvre et du matériel nécessaire à l'installation de l'infrastructure d'alimentation électrique.

\* Le montant des taxes n'est pas admissible au remboursement.

## BORNES DE RECHARGE ADMISSIBLES

Pour être considérée par ce programme, la borne doit être :

- Neuve;
- Alimentée à une tension de 240 volts;
- Munie d'un connecteur pour raccord au véhicule;
- Approuvée par un organisme reconnu, comme l'exige la Loi sur le bâtiment;
- Installée par un titulaire d'une licence en électricité.

## CONDITIONS À RESPECTER

- Le programme Roulez électrique offre le remboursement d'une seule borne de recharge par véhicule admissible.
- Si le véhicule a été acheté ou loué par un particulier, la demande de remboursement doit porter sur une borne de recharge à usage domestique.

Si vous êtes prêt à faire votre demande de remboursement, consultez la procédure à suivre en page 2.

Si vous avez encore des interrogations sur les bornes de recharge à usage domestique, consultez les sections [Équipement de recharge](#) et [Recharge à domicile](#) ou la [Foire de questions](#) sur le site officiel du programme.

### SAVIEZ-VOUS?

En plus d'offrir des bornes de recharge, Bectrol peut aussi se charger de l'installation de celles-ci grâce à nos partenariats avec des entrepreneurs électriciens certifiés.

## PROCÉDURES À SUIVRE

Vous pouvez présenter une demande de remboursement si vous possédez ou louez un véhicule électrique ou hybride rechargeable et que vous avez fait l'acquisition et l'installation d'une borne de recharge à usage domestique devant votre résidence.

Vous aurez besoin des renseignements et documents suivants pour soumettre votre demande :

- Le numéro d'identification de votre véhicule entièrement électrique ou hybride rechargeable;
- La facture de votre borne de recharge;
- La facture des travaux d'installation de la borne à votre résidence.

Certains renseignements doivent absolument apparaître sur les factures ou les preuves d'achat. Ceux-ci sont détaillés dans la première page du formulaire.

Au Québec, le Code de construction exige que les travaux d'électricité soient réalisés par un entrepreneur électricien détenant une licence de la Régie du bâtiment du Québec. Par contre, vous pouvez ne pas réclamer de frais d'installation si votre habitation disposait déjà d'une prise électrique 240 V conforme à la réglementation en vigueur.

Voici la procédure à suivre pour présenter votre demande :

- Remplissez le formulaire électronique Remboursement pour une borne à usage domestique (en annexe), imprimez-le et signez-le.
- Assurez-vous de joindre à votre demande la facture de votre borne de recharge ainsi que la facture des travaux d'installation de la borne à votre résidence.
- Acheminez votre demande et les pièces justificatives à l'administrateur du programme :

Programme Roulez électrique  
Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques  
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles  
5700, 4e Avenue Ouest, B 406  
Québec (Québec) G1H 6R1

## POUR EN SAVOIR DAVANTAGE

Pour connaître l'ensemble des conditions, des modalités et des termes de participation au programme ou pour mieux comprendre le calcul du rabais, consultez le [Guide détaillé du participant](#) ou le [Cadre normatif du programme](#), disponible sur le site internet officiel du programme.

### Instructions

Ce formulaire est à remplir par un particulier ou une entreprise qui possède ou loue un véhicule entièrement électrique ou un véhicule hybride rechargeable et qui souhaite obtenir un remboursement après l'acquisition et l'installation d'une borne de recharge à usage domestique.

Voici les pièces justificatives que vous devez joindre à votre demande selon votre situation :

Votre situation	Pièces justificatives requises
Vous avez obtenu le rabais à l'achat ou à la location Roulez électrique du gouvernement du Québec lors de l'acquisition de votre véhicule <sup>1</sup> .	<p>Une copie de la facture ou de la preuve d'achat de la borne de recharge.</p> <p>Une copie de la facture ou de la preuve des frais d'installation de la borne de recharge (matériel et main-d'œuvre).</p>
Vous avez fait l'acquisition d'un véhicule électrique ou hybride rechargeable <b>usagé</b> et vous n'avez pas obtenu le rabais Roulez électrique du gouvernement du Québec pour cette acquisition.	<p>Une copie complète du contrat de vente ou du bail de location à long terme (comprenant les signatures) de votre véhicule électrique ou hybride rechargeable.</p> <p>Une copie de la preuve de service de la SAAQ ou du certificat d'immatriculation signé.</p> <p>Une copie de la facture ou de la preuve d'achat de la borne de recharge.</p> <p>Une copie de la facture ou de la preuve des frais d'installation de la borne de recharge (matériel et main-d'œuvre).</p>

<sup>1</sup>Vous pouvez avoir obtenu ce rabais directement chez votre concessionnaire ou en remplissant le formulaire vous-même.

### Contenu des pièces justificatives

La facture ou la **preuve d'achat de la borne de recharge** doit contenir les renseignements suivants :

- La date de la transaction
- Le nom ou la raison sociale du fournisseur ainsi que ses coordonnées
- La description détaillée des articles faisant l'objet de la transaction
- Le montant de chaque article faisant l'objet de la transaction ainsi que le montant final de la transaction (y compris les taxes et autres frais applicables)

La facture ou la **preuve des frais d'installation** de la borne de recharge doit décrire en détail les travaux réalisés et les matériaux utilisés.

### Cas particulier

Si vous ne réclamez pas de frais pour l'installation de la borne de recharge parce que votre habitation disposait déjà d'une prise électrique 240 V conforme à la réglementation en vigueur, veuillez l'indiquer à l'endroit prévu à cet effet.

## Renseignements sur le participant

*Si particulier*

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Numéro d'assurance sociale (NAS) : \_\_\_\_\_

Inscrivez votre NAS seulement si vous n'avez pas obtenu le rabais Roulez électrique du gouvernement du Québec lors de l'acquisition de votre véhicule.

Adresse : \_\_\_\_\_ Appartement : \_\_\_\_\_ C. P. : \_\_\_\_\_

Municipalité : \_\_\_\_\_

Province : Québec Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Langue de communication souhaitée : Français Anglais

*Si société (entreprise), OBNL ou municipalité*

Nom : \_\_\_\_\_ N° d'entreprise du Québec ou de municipalité : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Bureau ou C. P. : \_\_\_\_\_

Municipalité : \_\_\_\_\_

Province : Québec Code postal : \_\_\_\_\_

### Représentant

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Télécopieur : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

(Inscrivez au besoin une adresse de correspondance additionnelle pour communiquer avec le représentant.)

Adresse : \_\_\_\_\_ Bureau ou C. P. : \_\_\_\_\_

Municipalité : \_\_\_\_\_

Province : Québec Code postal : \_\_\_\_\_

## Renseignements sur le véhicule

Numéro d'identification du véhicule : \_\_\_\_\_ Numéro d'immatriculation : \_\_\_\_\_

Marque : \_\_\_\_\_ Modèle : \_\_\_\_\_ Version : \_\_\_\_\_ Année-modèle : \_\_\_\_\_

## Renseignements sur la borne de recharge

Marque : \_\_\_\_\_ Modèle : \_\_\_\_\_

Prix d'achat (avant taxes) : \_\_\_\_\_ Date d'achat : \_\_\_\_\_ (jj/mm/aaaa)

## Renseignements sur l'installation

### Installateur électricien

Nom de l'entreprise: \_\_\_\_\_

N° licence RBQ : \_\_\_\_\_

Coût d'installation (avant taxes) : \_\_\_\_\_ Date d'installation : \_\_\_\_\_ (jj/mm/aaaa)

### Lieu d'installation (si différent de l'adresse du participant)

Adresse : \_\_\_\_\_ Bureau ou C. P. : \_\_\_\_\_

Municipalité : \_\_\_\_\_

Province : Québec Code postal : \_\_\_\_\_

### Cas particulier

Je ne réclame aucun remboursement pour les frais d'installation de la borne de recharge car mon habitation dispose déjà d'une prise électrique de 240 V conforme à la réglementation en vigueur.

**Attention, vous devez signer  
ce formulaire à la page suivante.**

## Déclaration, consentement et compensation fiscale

Je reconnais que les renseignements fournis dans la présente demande ou relativement à celle-ci seront utilisés par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et le fournisseur désigné par ce dernier pour gérer les aides financières du programme aux fins notamment de la vérification de l'admissibilité, du versement de l'aide financière, de l'évaluation et du suivi du programme. Seuls les employés responsables de ces tâches auront accès aux renseignements qui leur sont nécessaires pour l'exécution de leur travail. Ces renseignements pourront également être transmis à d'autres ministères et organismes pour mettre en place et superviser le programme Roulez électrique. Je comprends que le fait de ne pas fournir les renseignements requis rendra impossible le traitement de ma demande.

Le numéro d'assurance sociale sera utilisé afin de produire le relevé 27 « Paiements du gouvernement », document que le Ministère est tenu de fournir lors du versement d'une subvention comme l'exige Revenu Québec. La loi exige également qu'un particulier indique son numéro d'assurance sociale lorsqu'un relevé doit être délivré à son nom. Le numéro de téléphone et l'adresse courriel sont des renseignements facultatifs qui seront utilisés pour communiquer avec les participants afin d'évaluer le programme auquel ils ont participé.

Je comprends que si je ne respecte pas toutes les conditions et les modalités et tous les termes prévus dans le *Guide détaillé du participant* et le cadre normatif, le processus d'analyse de la demande peut être retardé ou la demande peut être jugée non admissible à une aide financière.

Je reconnais qu'en cas de fausse déclaration le Ministère pourra demander le remboursement de l'aide financière versée.

### Compensation fiscale

Lorsqu'un participant reçoit une aide financière, il peut faire l'objet d'une compensation gouvernementale, tel que le définit la Loi sur le ministère du Revenu (LMR), qui permet d'affecter certaines sommes à payer par les organismes publics à des bénéficiaires au paiement d'une dette exigible en vertu d'une loi fiscale québécoise ou de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires (LPPA).

Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles ne peut, en aucun cas, être tenu responsable de quelque dommage ou préjudice résultant de l'application du programme.

### Attestations de déclaration et de consentement relatives à la demande

Je déclare avoir lu et compris l'ensemble des conditions, modalités et termes prévus dans le *Guide détaillé du participant* et le cadre normatif ainsi que les attestations de déclaration et de consentement indiquées précédemment. Je déclare que les renseignements fournis dans cette demande ou relativement à celle-ci sont véridiques et complets.

Nom et prénom du participant : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_ (jj/mm/aaaa)

## Envoi de la demande

**Prière de retourner la demande et les pièces justificatives requises à l'adresse suivante :**

**Programme Roulez électrique**  
Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques  
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles  
5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest, B-406  
Québec (Québec) G1H 6R1

Pour toute question concernant cette demande, composez le 1 877 727-6655.

La version la plus récente de ce formulaire est accessible sur le site Internet [vehiculeelectriques.gouv.qc.ca](http://vehiculeelectriques.gouv.qc.ca) dans la section **Documentation**.

Ce document a été conçu par Bectrol à l'aide des informations fournies sur le [site internet officiel](http://vehiculeselectriques.gouv.qc.ca/) du programme de bornes de recharge à domicile. (Selon les dernières données officielles de 2015 <http://vehiculeselectriques.gouv.qc.ca/>)  
En cas de doute, priorisez les informations du site internet du programme.



4550, av. Beaudry  
Saint-Hyacinthe, Qc J2S 8A9  
Tel.: (450) 774-1330 | [www.bectrol.com](http://www.bectrol.com)